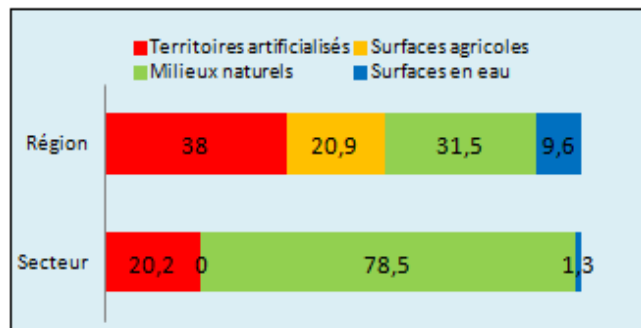


Description du secteur

Le secteur s'étend sur le DPM des communes de Saint-Etienne-au-Mont, Neufchâtel-Hardelot, Dannes et sur celui de Camiers jusqu'à la limite de la réserve naturelle. Il présente une longueur approximative de 12 kms sur lequel existe un arrêté officiel de délimitation du DPM le long de la façade urbanisée de Camiers.

1.Occupation du sol en %: bande des 500 mètres



Source : SIGALE 2009 – Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais



La bande des 500 mètres du secteur présente une continuité de milieux dunaires qui couvrent largement les surfaces, plus des trois quarts. Seules les zones urbaines de Neufchâtel-Hardelot et de Camiers constituent l'essentiel des espaces artificialisés du secteur.

2.Type de côte / Evolution et protection

Côte sableuse / L'érosion des côtes est de l'ordre de -0,2 à -0,4 m/an pour les massifs dunaires de Camiers, -0,4 à -0,6 m/an pour ceux de Dannes et Neufchâtel-Hardelot, et enfin de -0,4 à -0,8 m/an pour ceux de Saint-Etienne-au-Mont. Des enrochements protègent les façades urbanisées, ainsi qu'un perré pour Neufchâtel-Hardelot.

3.Protections environnementales

		Présence	Détails sur l'emprise
Inventaires			
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique		oui	Sur le rivage de Saint-Etienne-au-Mont. ZNIEFF n°310007239 – « Dunes d'Écault et de Condette »
			Sur le rivage de Dannes et au Sud de Neufchâtel-Hardelot. ZNIEFF n°310007280 – « Dunes de Dannes et du Mont Saint-Frieux »
			Sur le rivage Nord de Camiers. ZNIEFF n°310007015 – « Dunes de Camiers et Baie de Canche »
Protections			
Natura 2000	SIC Site d'Intérêt Communautaire	oui	En bordure du DPM à Saint-Etienne-au-Mont et au Nord de Dannes. Zone n°FR3100480 – « Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen » Sur la partie maritime de Camiers. Zone n°FR3102005 – « Baie de Canche et couloir des trois estuaires » Au sud de Camiers – zone FRn°3110038
	ZPS Zone de Protection Spéciale	-	
Site inscrit		-	
Site classé		-	
Espaces protégés et gérés	CELRL Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	oui	En bordure du DPM au Nord de Saint-Etienne-au-Mont. Zone n°FR1100133 – « Dunes d'Écault » En bordure du DPM au Nord de Dannes. Zone n°FR1100132 – « Mont Saint Frieux »
	PNM Parc Naturel Marin	oui	Sur la partie maritime . « Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale »
	PNR Parc Naturel Régional	oui	Sur les communes de Saint-Etienne-au-Mont, Neufchâtel-Hardelot et Dannes. Zone n°FR8000007 – « Caps et marais d'Opale »
Protections « LOI LITTORAL »			
Espaces remarquables		oui	Sur la totalité du rivage
Coupures d'urbanisation		oui	3 coupures qui englobent plus de la moitié du secteur

4. Sites de baignade et qualité de l'eau

La plage de Saint-Etienne-au-Mont

Qualité de l'eau : 2009/B 2010/A 2011/A 2012/B

Surveillance	Aménagements	Animaux autorisés	Douches	Eau potable	Accès p.m.r	Toilettes	Poste de secours

Les récents prélèvements témoignent d'une qualité de l'eau plus ou moins bonne selon les années. La principale source de pollution provient du ruisseau de la Warenne. Un épisode de pollution de type microbiologique s'est produit depuis 2007, en raison de fortes pluies.

La plage de Neufchâtel Hardelot

Qualité de l'eau : 2009/B 2010/B 2011/B 2012/B

Surveillance	Aménagements	Animaux autorisés	Douches	Eau potable	Accès p.m.r	Toilettes	Poste de secours

Les récents prélèvements témoignent d'une qualité moyenne de l'eau. Les principales sources de pollution proviennent du ruisseau de la Becque, et des rejets pluviaux de la commune dans ce même ruisseau. Trois épisodes de pollution microbiologiques se sont produits depuis 2007 en raison de la pluie.

La plage de Camiers Sainte-Cécile / La plage de Camiers-Chemin des Bateaux

Qualité de l'eau : 2009/A 2010/B 2011/B 2012/B

Qualité de l'eau : 2009/B 2010/B 2011/B 2012/B

Surveillance	Aménagements	Animaux autorisés	Douches	Eau potable	Accès p.m.r	Toilettes	Poste de secours

Surveillance	Aménagements	Animaux autorisés	Douches	Eau potable	Accès p.m.r	Toilettes	Poste de secours

Les récents prélèvements témoignent d'une qualité moyenne des eaux. Les principales sources de pollution proviennent du ruisseau de Creuvé e du ruisseau Sud de Sainte-Cécile, ainsi que de la Canche. Cinq épisodes de pollution de type microbiologique se sont produits sur ces plages depuis 2007 en raison de la pluie et du vent.

5. Usages sur le DPM en 2012

Usage	Description				Impacts sur l'environnement	
	Nombre / Type d'autorisation	Objet de l'occupation	Participants attendus	Véhicules présents		
Manifestations sur le DPM terrestre	sportives	2 AOT courte durée	Olympiades sportives	NR (8)	0	Piétinement Dérangements d'espèces
			Tournoi de polo		0	
		6 dérogations	Char à voile (4)		6-6-6-9	
			Run and bike		1	
		Ronde des sables	1			
	Festives et de loisirs	1 dérogation	Route du poisson	NR	2	Dégradation de la qualité de l'eau
Manifestations sur le DPM maritime	1	Voile légère				
Accès plage	1 AOT longue durée	Mise à l'eau d'engins nautiques				
Services publics	-	-				
Chasse	Bail de chasse n°3	-				
Cabines / chalets	-	-				
Conchyliculture	1 concession de moules de bouchots 75-26 F6 2 concessions de moules de bouchots dont l'autorisation est suspendue 1 concession de moules de bouchots vacante				Faible (Dérangements d'oiseaux, paysage modifié...)	
Pêche de loisirs	Terrestre (pêche à pied / Filet)	Zone de production n°62.09 et 62.10: 1:N 2:N 3:B et 1:N 2:C 3:B Zone de pose de filets fixes, interdiction à moins de 15 m des concessions			Faible sur le secteur (affluence selon la saison, non respect des tailles et quotas, captures accidentelle de mammifères marins et oiseaux, perte du filet...)	
	Nautique (plaisanciers)	Matériel autorisé : 2 palangres de 30 hameçons, 2 casiers à crustacé, un foène, un filet trémail de 50 mètres de long et 2 mètres de haut			Faible sur le secteur (pollution de l'eau, non respect des tailles et quotas, dérangement des mammifères marins...)	

Promenade	SPPL en cours de régularisation / Aucun problème à signaler
Tourisme (taux de fonction touristique)	Saintt-Etienne-au-Mont : - de 0,5 / Neufchâtel-Hardelot : 2 à 5 / Dannes : - de 0,5 / Camiers : + de 5

• **Autres usages importants de signaler**

Deux concessions de plage (Neufchâtel-Hardelot et Camiers) :

- ✓ Sur une superficie de 16 000 m² dont la date d'échéance est le 31/12/14
- ✓ Sur une superficie de 39 000M2 dont la date d'échéance est le 15/02/23

• **Occupations sans titre**

On relève plusieurs occupations sans aucun titre sur le DPM : quatre descentes à bateaux, un poste de secours, un ouvrage de rejet, un dépôt illégal de déchets verts, et un accès privé à un camping.

II) Croisement et identification d'enjeux de protection et de gestion du DPM

	Pêche à pied	Chasse maritime	Agriculture littorale	Développement urbain littoral	Tourisme littoral	Sentier du littoral	Activités sportives
Conchyliculture	- Pêche à pied interdite à moins de 15 m des parcs	- Impacts sonores des activités conchylicoles (effarouchements) sur les espèces chassées	- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Concurrence spatiale -Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par le développement urbain littoral	- Impacts visuels sur les sites balnéaires -concurrence potentielle en termes d'emprise foncière	- Continuité de la SPPL rendue difficile dans les exploitations	-concurrence potentielle en termes d'emprise foncière - dangers potentiels pour certaines pratiques sportives A
	Pêche à pied		- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Croissance de la pratique de la pêche à pied pouvant impacter la ressource	- Croissance de la fréquentation pouvant impacter la ressource - concurrence entre la pratique professionnelle et la pêche de loisirs		- Risque de collision entre pêcheurs à pied et activités sportives
		Chasse maritime	- Impacts sonores des activités agricoles sur les espèces chassées - Impacts sur les paysages	Croissance de la fréquentation -Impacts sur les paysages - impacts visuels et sonores	-Fréquentation importante des sites - Conflit potentiel entre promeneurs et chasseurs à la botte		- Nuisances sonores des pratiquants - conflit d'usage possible : risques potentiels liés à la pratique des 2 activités sur une même zone
			Agriculture littorale		- Dégradation possible de la qualité des eaux de baignade pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Piétinement des usagers sur des terres agricoles	
			Développement urbain littoral	- le tourisme contribue au développement urbain et peut générer de nouveaux équipements balnéaires	- Continuité de la SPPL rendue difficile dans les zones agglomérées		- Croissance du nombre de pratiquants - Concurrence spatiale entre pratiquants B
				Tourisme littoral	- Surfréquentation et dégradation du sentier du littoral - Non respect des règles d'utilisation		- Conflits potentiels liés à l'utilisation de l'estran et de la mer
					Sentier du littoral		- Risque de collision entre randonneurs et compétitions sportives
							Activités sportives

A : La conchyliculture

L'implantation de pieux verticaux sur l'estran peuvent constituer des obstacles pour les pratiquants d'activités nautiques.

B : Les activités nautiques

L'émergence du kite-surf et son expansion se sont fait très ressentir sur le secteur, notamment au niveau de Hardelot.

III) Synthèse des principaux enjeux et orientations de gestion

Enjeux	Orientations
La présence de plusieurs occupations sans titre : quatre descentes à bateaux, un poste de secours, un ouvrage de rejet et des épis en pieux bois.	Régulariser par un titre d'occupation ces différents ouvrages
L'échéance de la concession de plage de Neufchâtel-Hardelot au 31 décembre 2014.	Renouvellement de la concession en cours d'instruction
Le contournement des terrains du Conservatoire du littoral par les mytiliculteurs pour avoir accès à la plage et à leur exploitation de moules de bouchot.	AOT de passage sur les terrains du Conservatoire pour les mytiliculteurs en période estivale et de forte fréquentation des plages. (Compatibilité avec Natura 2000.)